



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 18 mai à 19h00 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Gilles Perron, conseiller au poste n°5

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 19h05.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no
2020-062**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2.2 Validation de la séance à huis clos, par voie de visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par [indiquer ici le moyen de communication choisi.

EN CONSÉQUENCE, la présente séance est tenue à huis clos et les membres du conseil ainsi que les officiers municipaux peuvent y participer par voie de visioconférence.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 4^e séance ordinaire de l'année 2020

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 21 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 4^e séance ordinaire de l'année 2020, tel que présenté et avec dispense de

Rés. no
2020-063



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DE LA DIRECTION

5.1 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

5.2 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.4 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-064**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

5.5 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 12 mai 2020, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 15 avril 2020 et le 11 mai 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 79 chèques présentés pour un montant de 94 029.36 \$.

5.6 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

6. AFFAIRES REPORTÉES

**Rés. no
2020-065**

6.1 Entérinement de la résolution électronique concernant la disposition du traineau d'évacuation

CONSIDÉRANT que les informations rapportées indiquaient que le traineau d'évacuation était issu d'une donation en faveur de l'Association des pompiers de Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT qu'après des vérifications sommaires faites par l'administration de la municipalité, nous n'avons trouvé aucune trace inscrivant le traineau d'évacuation aux actifs de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a pour politique, quand elle souhaite disposer de ses biens, de procéder publiquement étant donné que leur financement provient de deniers publics;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'entériner la décision prise antérieurement par voix électronique;
- ii. D'autoriser l'Association des pompiers de Chute-aux-Outardes à disposer du traineau d'évacuation comme bon lui semble.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-066**

**Rés. no
2020-067**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Autorisation de participation à la vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que la vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes se tiendra, à la MRC de Manicouagan, le 11 juin 2020 à compter de 9:00;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, 2 dossier(s) ne sont toujours pas réglé(s) par les propriétaires fautifs;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'assurer d'un prix de vente minimum pour les immeubles à être vendus;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser M. Rick Tanguay, directeur général, ou Mme Manon Finn, directrice générale adjointe, à présenter pour et au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, des offres sur les immeubles situés sur le territoire de cette dernière, qui seront vendus lors de la vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes qui se tiendra, à la MRC de Manicouagan, 11 juin 2020.

8.2 Autorisation de signature du contrat de travail intervenue entre la Municipalité et Mme Diane Synnett - Poste n° 2020-001 Inspecteur(trice) municipal(e)

CONSIDÉRANT la résolution n° 2020-058 par laquelle la municipalité autorisait l'embauche de Mme Diane Synnett au poste d'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT le contrat de travail intervenu entre la municipalité et Mme Diane Synnett, dont copie a été présentée aux membres du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de travail intervenu entre la municipalité et Mme Diane Synnett



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2020-068**

**Rés. no
2020-069**

**Rés. no
2020-070**

**Rés. no
2020-071**

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

**8.3 Demande d'aide financière - OPÉRATION ENFANTS
SOLEIL**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par
OPÉRATION ENFANTS SOLEIL pour la tenue de son
téléthon 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre
Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à
l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à
OPÉRATION ENFANTS SOLEIL pour la tenue de son
téléthon 2020.

**8.4 Offre d'espace publicitaire feuillet paroissial -
Imprimerie Limoilou inc**

CONSIDÉRANT l'offre d'espace publicitaire transmise par
Imprimerie Limoilou Inc dans les publications du feuillet
paroissial;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric
Desbiens, appuyé de Mme Sonia Malouin il est résolu à
l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'achat d'une espace publicitaire au montant
de 170 \$ plus les taxes applicables.

**8.5 Demande d'aide financière - CONSEIL 5799 DES
CHEVALIERS DE COLOMB**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par
Conseil 5799 des Chevaliers de Colomb pour l'organisation
d'une soirée-bénéfice;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric
Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à
l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 275 \$,
à Conseil 5799 des Chevaliers de Colomb pour
l'organisation d'une soirée-bénéfice.

**8.6 Dépôt du rapport financier consolidé 2019 de la
municipalité**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 176.1 du code municipal du Québec (RLRq, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 966 à 966.4 du code municipal du Québec (RLRe, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la Municipalité, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2019

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Autorisation d'entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la réalisation de travaux de réfection des surfaces de roulement 2020

CONSIDÉRANT le devis d'appel d'offres présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu :

- i. D'autoriser Rick Tanguay à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement à la réalisation de travaux de réfection des surfaces de roulement 2020, et à agir comme responsable de l'appel d'offres.

Rés. no
2020-072

9.2 Mandat d'inscription d'une hypothèque légale résultant du jugement obtenu sur l'immeuble sis au 220 de la rue Vallilée

CONSIDÉRANT l'avis des procureurs de la municipalité concernant l'immeuble sis au 220 de la rue Vallilée;

CONSIDÉRANT le jugement obtenu par la Municipalité le 24 mai 2013, à l'encontre de la compagnie 2963-0407 QUÉBEC INC. concernant les taxes impayées au montant de 29 806.51 \$;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mandater CAÏN LAMARRE S.E.N.C.R.L., afin de procéder à l'enregistrement d'une hypothèque légale résultant du jugement obtenu concernant les taxes impayées sur l'immeuble sis au 220 de la rue Vallilée.

Rés. no
2020-073



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no
2020-074**

9.3 Demande de remboursement des frais de données cellulaires - Mme Sonia Malouin

CONSIDÉRANT la demande de remboursement de dépense formulée par Mme Sonia Malouin;

CONSIDÉRANT que le conseil est d'avis que ladite dépense a été faite dans l'intérêt de la municipalité et qu'il ne s'agit pas d'une dépense inhérente à l'exercice de sa fonction de conseillère;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le remboursement des frais excédentaires de données cellulaires et internet de Mme Sonia Malouin, sur production des pièces justificatives.

**Rés. no
2020-075**

9.4 Entérinement de la décision de différer les loyers du CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES

CONSIDÉRANT la demande formulée par le CLUB DE GOLF DE CHUTE-AUX-OUTARDES à l'effet de différer les loyers des mois de mai et juin 2020 et d'étaler ce montant sur 12 versements supplémentaires à compter du 1er août 2020;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'entériner la décision du directeur général à l'effet de reporter les loyers;
- ii. D'autoriser le report des loyers comme demandé..

**Rés. no
2020-076**

9.5 Demande d'aide financière des Fermières de Chute-aux- Outardes

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière reçue des Fermières de Chute-aux-Outardes, concernant la difficulté à payer le loyer étant donné la suspension des activités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le report sans intérêt des loyers,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

rétroactivement au 1er avril 2020 et jusqu'à la reprise complète des activités;

- ii. D'autoriser, par la suite le directeur général à prendre arrangement de paiement avec la demanderesse, des loyers ainsi reportés..

**Rés. no
2020-077**

9.6 Embauche au poste n° 2020-002 - Préposé aux espaces verts et Journalier - occasionnel

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la réception de la candidature de Tommy Gagné, le directeur général recommande de le nommer à ce poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Julie Guay, appuyé par M. Pierre Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De procéder à l'embauche de Tommy Gagné à titre de Préposé aux espaces verts et Journalier - occasionnel, pour la période de probation prévue à la convention collective de travail, débutant le 25 mai 2020.

**Rés. no
2020-078**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2020-079**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 19h25.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.